

#### **PROCES VERBAL**

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

# A l'ordre du jour :

#### > Accueil par Christian Cagnac

M. le Maire accueille les élus communautaires en présentant la commune de St Amans composée de 3 villages. Il souligne la dynamique autour des services : collège et Ehpad avec résidence séniors. Il souligne que le secteur fort de la commune reste l'hébergement notamment touristique avec un camping de plus de 1 000 places et un domaine touristique dont le délégataire souhaite se retirer néanmoins.

# Appel des conseillers

M. le Président procède à l'appel des conseillers.

# > Election du secrétaire de séance

Sur proposition du Président, Pierre Ignace est élu secrétaire de séance.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président ouvre le Conseil en indiquant avoir été destinataire d'un courrier signé par 10 élus communautaires et sollicitant une « mise en pause » de la démarche PLUI dans l'attente d'informations complémentaires notamment sur les impacts de la loi Climat et Résilience et la considération du milieu rural. Il propose que le débat soit ouvert sur la conférence des Maires qui se tiendra début le 12 janvier avant une prise de position au Conseil de janvier 2023.

#### Pôle développement - Cohésion territoriale

# > DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Actualités

M. le Président indique que la commission économie se réunira début 2023 pour travailler notamment évolution du règlement d'aide à l'immobilier.

Il rappelle l'inauguration prévue du Centre de Formation le 12 janvier à 11h.

o Présentation, examen et mise au vote du plan de gestion du Chemin de Compostelle

M. le Président indique que le Préfet de Région a sollicité les élus des collectivités propriétaires et/ou gestionnaires des composantes du Chemin de Compostelle afin qu'ils émettent un avis sur le plan de gestion 2023-2027 (réunion du 23 juin 2022 - Espalion). Il précise que les communes concernées et le Parc Naturel régional de l'Aubrac, référent/coordonnateur territorial ont été amenés à se prononcer dans un premier temps afin de valider le Plan de Gestion du Chemin de Saint Jacques de Compostelle et qu'il appartient désormais aux Communauté de Communes d'émettre un avis. Le PNR reste chef de file de la démarche

Le plan de gestion pour la CC ACV concerne :

- La section de sentier du Chemin de Saint Jacques de Compostelle qui se situe entre Nasbinals et Saint Chély d'Aubrac (composante n° 868-072 d'une distance de 17 km)
- Le pont dit "des pèlerins" sur la Boralde, à Saint Chély d'Aubrac

Le plan de gestion porte sur une durée de 5 ans, de 2023 à 2027 et se compose de 3 volets, exposés au Conseil Communautaire :

- Plan de Gestion

- Dispositions du plan de gestion traduites dans les documents d'urbanisme
- Zone tampon (zone de sensibilité paysagère = écrin de la composante)

#### Les caractéristiques et les enjeux du sentier de Nasbinals à Saint Chély d'Aubrac :

- Paysages : emblématiques, caractère "immersif", pâturages d'estive + boralde, présence de l'eau, richesse de la flore, nombreux points de vue.
- Monuments : quelques édifices classés + patrimoine vernaculaire = burons, murs en pierre sèche, calades, petit patrimoine des villages.
- Activités et usages : place importante de l'élevage/agropastoralisme, de la forêt/arbre hors forêt, itinérance et randonnée, fréquentation touristique.
- Paysagers et patrimoniaux : maintien de l'activité agropastorale et des paysages ouverts, préservation du caractère immersif du tronçon, vigilance vis-à-vis de l'évolution des espaces boisés.
- Fréquentation touristique : évolution des publics, de leur demande et de leurs pratiques
- Cohabitation des activités agricole et touristique : vigilance quant à la cohabitation entre élevage et pratiques d'itinérance
- Gouvernance : travail coordonné pour anticiper et s'organiser, associer les acteurs concernés

# Les caractéristiques et les enjeux du pont dit "des Pèlerins" sur la Boralde :

- Monument représentatif des franchissements + du patrimoine rural local
- Édifice modeste, mais bon état, entretenu
- Daté fin 15ème/début 16ème mais peu ou pas de sources écrites
- Situé dans un écrin valorisant, à la limite du village et de la pleine nature
- Une forme simple mais des éléments remarquables : le calvaire, le pèlerin sur le fût de la croix et le clavage particulier des pierres de couronnement du parapet.
- Préserver l'écrin du monument
- Veiller aux risques de fragilisation de l'ouvrage : eaux de la Boralde, intempéries, circulation même limitée
- Identifier les leviers de gestion et les moyens pour accompagner la commune

Les axes du plan d'action sont ainsi proposés :



# Pont dit « des pèlerins » / 1 fiche-action

#### Monument et abords

- Entretien à poursuivre : suppression des végétaux, joints, lisibilité du « pèlerin »
- Consolidation de la croix, réparation de la calade, traitement des désordres sur les voûtes
- Entretien du cours d'eau : berges et embâcles
- Amélioration du stationnement et de la signalétique patrimoniale
- Expertise approfondie d'ici 5 ans : UDAP, CD et ABPS

#### Connaissance

- Collecte auprès des acteurs locaux
- · Mobilisation via des programmes culturels ou éducatifs

#### Valorisation et gestion

- Démarche coordonnée avec la valorisation et la gestion de la section
- Gouvernance commune



# Section de sentier / 6 fiches-actions

# 1- Evolution des boisements

- Bandes boisées, alignements de frênes têtards, bosquets de hêtres, forêt privée/pentes de la boralde
- Mobilisation dispositifs et ingénierie « Parc », partenaires agricoles et forestiers
- Accompagnement et sensibilisation des propriétaires : gestion sylvicole, reboisement, chantiers-pilotes et expérimentations...

# 2- Patrimoine architectural et vernaculaire

- Patrimoines pierre sèche, lié à l'eau, burons
- Poursuite actions de restauration : ex murs pierre sèche + mobilisation financements
- Inventaires : priorités Parc à définir + coordination avec autres sections
- Valorisation touristique et culturelle : visites, expositions...; avec offices de tourisme, associations...

# 3- Problématiques de sur-fréquentation

- Sensibilisation : création supports / diffusion / échanges
  - charte randonneur, guide bonnes pratiques, campagne « Que la montagne est belle »
  - offices de tourisme, professionnels, collectivités...
- Eco-compteurs : améliorer connaissance des flux / gestion et diffusion données
- Projet mise en place d'une « brigade nature » : sensibilisation des pratiquants sur site

# 4- Traversée des estives

- Maintien de cette traversée : équipements complémentaires si nécessaire, dialogue avec les éleveurs, dernière convention de passage ?
- Projet de restauration des portions érodées par les randonneurs : estives et grande draille / à l'étude avec les 2 sites Natura 2000
- Sensibilisation et communication auprès des publics

3

# 5- Communication et médiation

- Connaissance des publics : éco-compteurs + enquêtes / avec offices de tourisme
- Qualification de l'offre : animation du réseau des accueillants,
   Charte Accueil, Communes Haltes, signalétique Parc
- Travail avec offices de tourisme : mise en avant de l'inscription dans les supports papier et numériques, publication spécifique section de sentier/collection nationale « Unesco », visites...
- Connaissance locale du bien : actions avec les scolaires, échanges visiteurs/habitants

# 6- Préservation de la section et de sa zone de sensibilité paysagère

- · Accompagnement Parc : élaboration des documents d'urbanisme
- Outils adaptés à la préservation/protection de la section = Regard du Parc / information et sensibilisation des collectivités
- · Observatoire Photographique : suivi des évolutions le long de l'itinéraire

Le Conseil se prononce à l'unanmité en faveur de ce plan de gestion.

 Présentation, examen et mise au vote des dossiers de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise

M. le Président présente avec les élus des communes concernés les dossiers suivants dont la conformité technique est confirmée :

- Association de bienfaisance de la Viadène (St Amans des Côts)
- SCI ROBINIMMO / SARL Les meubles de l'Aubrac (Soulages Bonneval)
- SCI BUIATRE / SELARL Vétérinaire du Haut Pays (Argences en Aubrac)
- SCI ESPERANZA / SARL SANCHEZ POIRIER AU RELAIS DE TAUSSAC (Taussac)

Dossier 1	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT
ENTREPRISE  Association de bienfaisance de la Viadène  Activité:  Propriétaire et gestionnaire d'un EHPAD, hébergement temporaire, accueil de jour Alzheimer	INTITULE Les terrasses de la Viadène Construction de : • 1 résidence autonomie de 14 logements • 1 cuisine pour préparation de tous les repas • 1 lingerie • 1 chaufferie bois/pelet Lieu du projet : SAINT-AMANS-DES-COTS	Suivant marché de travaux par lots honoraires maîtrise d'œuvre compris 3 401 644.46 € HT
Autres activités: confection de repas pour organismes extérieurs (ADMR, micro-crèche, centre de loisirs	Objectif: Résidence autonomie: proposer une offre complémentaire, répondre aux besoins	Aide immo proposée Taux et montant
Nb emplois 49 CDI pour 46 ETP	Des locaux techniques <u>mutualisés</u> avec l'EHPAD, et <u>adaptés</u> aux exigences de sobriété énergétique, de sécurité et d'hygiène, d'amélioration des conditions de travail.  L'aménagement d'un jardin partagé avec la Commune pour créer du lien social	<ul> <li>15 %</li> <li>Aide au plafond à 90 000 € HT</li> </ul>

Mme La Vice-Présidente du Conseil Départemental souligne que le projet a été inscrit en priorité dans l'appel à projet du Département.

M. Le Président fait une mention sur les perspectives de développement d'un service de blanchisserie qui pourrait relocaliser une vingtaine d'emplois sur l'ensemble du territoire. E. Soulenq, administrateur de Trait d'Union en lien avec Philippe Mouliac, indique que la réflexion est portée par l'association et le questionnement initié autour de l'entreprise d'insertion (qui pourrait se substituer à la formule du chantier).

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution du soutien présenté.

Dossier 2	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT
ENTREPRISE  SCI ROBINIMMO SARL LES MEUBLES DE L'AUBRAC  Activité:  Fabrication de meubles et mobiliers, agencement	INTITULE  Acquisition du magasin, atelier, hangar  « Les meubles de l'Aubrac » et construction, aménagement d'une extension de l'atelier  Lieu du projet : SOULAGES-BONNEVAL	286 413.60 € нт
Nb emplois 2 CDI Accueil d'apprentis en CAP menuiserie- ébénisterie	<ul> <li>Objectif:</li> <li>Pérenniser l'entreprise et investir pour l'avenir</li> <li>Devenir propriétaire des murs, conserver l'activité en cœur de bourg</li> <li>Améliorer l'outil de production, la qualité et le confort de travail grâce à l'extension de l'atelier</li> </ul>	Aide immo proposée Taux et montant  ■ 15 % ■ 42 962.04 € HT

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution du soutien présenté.

Dossier 3	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT
ENTREPRISE  SCI BUIATRE SELARL Vétérinaire du Haut Pays  Activité:  Vétérinaire libérale	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DU CENTRE VETERINAIRE DU HAUT PAYS  Lieu du projet : ZA LES BESSIERES	104 760.45 € нт
Nb emplois 2 vétérinaires temps plein 2 vétérinaires associés 2 secrétaires temps partiel	ARGENCES EN AUBRAC  Objectif:  Prolongation de vie du bâtiment  Création de salles de travail (laboratoire, chenil) plus adaptées pour les conditions de travail des vétérinaires et les soins aux animaux domestiques	Aide immo proposée Taux et montant  ■ 10 % ■ 10 476.04 € HT

# Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution du soutien présenté HORS VOTE DE MURIELLE VABRET INTERESSEE AU PROJET

Dossier 4	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT
SCI ESPERANZA SARL GONZALO-POIRIER  LE RELAIS DE TAUSSAC  Activité: BAR SNACK RESTAURANT  Ouvert toute l'année	INTITULE  Amélioration de la performance énergétique du bar snack et restaurant : isolation et recherche d'une autonomie en consommation électrique  Lieu du projet :  ZA BEL AIR 12600 TAUSSAC	56 738.57 € нт
Nb emplois Pas d'emploi ; la structure fonctionne avec le couple, gérant.	Objectif:  • Sobriété énergétique  • Maîtrise des coûts grâce à la production autonome	Aide immo proposée Taux et montant  ■ 10 %  ■ 5 673.86 € HT

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution du soutien présenté.

# o Présentation, examen et mise au vote des tarifs Natura pour l'année 2023

M. le Président rappelle que l'organisation des activités autour du Centre Natura a fait l'objet d'une réflexion conduisant à proposer une expérimentation pour l'année 2023 dont :

- jour de fermeture le samedi en lieu et place du vendredi
- harmonisation des horaires
- construction d'une offre renouvelée notamment tonique avec modification des cours
- concentration de la période de fermeture annuelle sur la période estivale
- perspective de parrainages et nouvelle campagne de communication.

L'ouverture du Centre Natura pour l'année 2023 est donc prévue à compter du 3 janvier 2023 sur 2 périodes avec une fermeture en période d'été du 17 juin 2023 au 17 septembre 2023.

Les tarifs des cours et accès au Centre Natura qui seront mis en place pour la saison 2023/2024 sont proposés par le bureau sur la base suivante :

	Pour rappel ABONNEMENT 2022 Pour 9 mois	ABONNEMENT 2023  Pour 6 mois (janvier 2023-juin 2023)	ABONNEMENT 2023  Pour 9 mois (septembre 2023-juin 2024)	TARIF Préférentiel Abonnés 2022
Pack FORME	225 €	150 €	230 €	
Pack AQUATIQUE	234 €	156 €	240 €	- 10 %

Pack TOTAL BIEN ÊTRE adulte	276 €	186 €	280 €	- 10 %
Pack TOTAL BIEN ÊTRE étudiant	160 €	107 €	160 €	- 10 %
Pack TOTAL BIEN ÊTRE enfant	100 €	67 €	100 €	- 10 %
Pack AQUA enfant	50 €	34 €	50 €	- 10 %
Pass AQUABIKE	44 €	30 €	45 €	- 10 %
Cours Bien Être	8€	10 €	10 €	-
Carte de 6 cours Bien Être	40 €	50 €	50 €	-
Location squash	8€	10 €	10 €	-
Carte de 6 squash	40 €	50 €	50 €	-
Balnéo adulte	8€	10 €	10 €	-
Carte 6 Balnéo adulte	40 €	50 €	50 €	-
Cours Bébé nageur	8 €	10 €	10 €	
Carte de 6 cours Bébé nageur	40 €	50 €	50 €	
Cours aquagym/ aqua bike	12 €	14 €	14 €	
Carte de 6 cours aquagym/ aqua bike	60 €	70 €	70 €	
Tarif spécial dimanche résident	5.50 €	5.50 €	5.50 €	
Communauté de	4€	4€	4€	
Communes	2.50 €	2.50 €	2.50 €	

Le Bureau propose de constituer un groupe de suivi de l'expérimentation composé de techniciens et d'élus. M. le Maire de Campouriez demande quelles sont les évaluations chiffrées de l'expérimentation. M. le Président indique que l'expérimentation doit justement faire apparaître les coûts consolidés et les recettes inhérentes.

M. le Maire de Mur de Barrez souligne l'économie de la ressource : 10 m³ d'eau/jour sur cette organisation permettant la fermeture estivale. Il précise que le service doit, selon son analyse, s'orienter prioritairement vers la population. M. le Président demande que soient mobilisés les publics scolaires et les entreprises, par relais des mairies.

Le groupe de suivi est ainsi constitué : Pierre Ignace, Lucien Veyre, Didier Cayla, Pauline Cestrières, Xavier Delouis, Raymond Cayzac, Jean Delmas, Philippe Mouliac

Il est précisé que le nombre d'entrées s'élève à 15 000 en moyenne dans les meilleures années.

P. Mouliac suggère de densifier la communication.

Un questionnement est soulevé autour du lien avec le village de vacances qu'un prestataire entend rouvrir sur la saison 2023. Le bilan de l'expérimentation tiendra compte de cette donnée.

Le Conseil valide à l'unanimité ces tarifs.

# Présentation de la mission « transfert des ZA »

Il est rappelé au Conseil que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforçait les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoyait notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

La Communauté de Communes Aubrac et Viadène qui dispose de la compétence obligatoire "Développement économique" doit se mettre en conformité avec cette obligation réglementaire.

De plus, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose la conduite d'un inventaire des ZAE (article 220). Les articles L 318-8-1 et 2 du code de l'urbanisme ont été créés par la loi Climat et Résilience. L'objectif affiché est de faciliter la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de sobriété foncière.

La mission de transfert des ZA consiste à réaliser un état des lieux des zones d'activités dont notamment la définition de deux types de zones d'activités :

- Les ZA qui disposent de lots disponibles ou qui souhaitent s'étendre : acte / transfert de propriété à prévoir
- Les ZA qui ne disposent plus de lot à commercialiser ni de projet d'extension : procès-verbal de mise à disposition à prévoir

Pour mener à bien cette mission, il faut également identifier les charges et éventuels produits qui impactent les budgets de fonctionnement ainsi que la valeur de cession des différentes zones d'activité. Ces préalables sont indispensables au déploiement d'une politique communautaire de valorisation.

Au regard de la technicité du sujet, il est proposé de mandater un cabinet de conseil en aménagement foncier pour sécuriser les démarches.

En réponse à la question de Mme le Maire de Montézic, il est précisé que la démarche doit permettre de considérer les évolutions et projections (notamment extensions) dans le cadre de la construction d'une politique communautaire.

Le Conseil prend acte de la procédure proposée.

# o Présentation, examen et mise au vote ZA CUMA Thérondels

M. le Président expose que la commune de Thérondels a motivé une demande de cession d'une parcelle sur le périmètre de la Zone d'Activité de La Bounitio, à Thérondels. La Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) souhaite acquérir cette future parcelle pour y construire un bâtiment. La Communauté de Communes intervient sur ce dossier dans le cadre de sa compétence obligatoire « Développement économique ».

Le projet est situé dans le périmètre de la Zone d'Activité, zoné en Ux dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thérondels. La zone UX regroupe les parties du territoire destinées à accueillir exclusivement des activités économiques ou commerciales.

La Communauté de communes a mandaté le 09/12/2022 le géomètre expert ALLO et CLAVEIROLE SCP, basé à Aurillac afin de réaliser le document d'arpentage pour ce futur lot à bâtir. Le travail de terrain du géomètre n'interviendra probablement qu'à partir du mois de janvier 2023. La surface de cette future parcelle sera de 2500 m², dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ACV, et notamment de la loi Climat et Résilience, cette parcelle sera comptabilisée en « consommation » de l'enveloppe totale allouée.

Au niveau de la viabilisation, il est précisé que les réseaux sont à proximité. La desserte de cette parcelle pourra être faite depuis la voie d'accès existante, en limite nord de la future parcelle. L'assainissement

de l'ensemble de la Zone d'Activité est à refaire, en fonction de l'usage du futur bâtiment de la CUMA (stockage ou autres) il faudra tenir compte de cette problématique.

Pour information, la dernière délibération d'une vente d'une parcelle sur la ZA de Thérondels transmise par la commune (qui date du 17 juillet 2012) précise un prix de vente de 3 € HT/m2.

M. le Président, indique avoir donc rencontré le Maire de Thérondels et les représentants de la CUMA le 19 décembre et qu'il ressort de ces échanges cette proposition :

- Achat par la CC à la commune pour 3 €/m² et revente à 3 €/m² à la CUMA
- Prise en charge des frais géomètre et notaire par la CUMA
- Prise en charge de la partie mise en viabilisation par la CUMA

Elle est soumise au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil valide à l'unanimité le processus de mutation foncière présenté HORS VOTE D'EMILIEN SOULENQ INTERESSE AU PROJET soit :

- Achat par la CC à la commune pour 3 €/m² et revente à 3 €/m² à la CUMA
- Prise en charge des frais géomètre et notaire par la CUMA
- Prise en charge de la partie mise en viabilisation par la CUMA

Il mandate le Président pour le mettre en œuvre.

#### > STRUCTURATION TERRITORIALE

#### Actualités

Il est rappelé les échéances calendaires et techniques en lien avec la démarche PVD/ORT : signature de la convention fin février et Copil le 17/01/2023.

#### o Présentation, examen et mise au vote du projet de CPAT

M. le Président indique que le Contrat de Projet Aveyron Territoires lie le Département et les EPCI. Il s'agit d'un document cadre qui

- Pose un diagnostic des synergies partagées
- Définit des ambitions communes
- Identifie les moyens pour les mettre en œuvre

Le CPAT s'adosse au projet de territoire de la Communauté de Communes et s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs contractuels, notamment le CRTE.

Le CPAT Aveyron/CC ACV décrit les aspirations à construire de façon collaborative la trajectoire et le quotidien du territoire via trois axes :

1/ Animer le parcours de vie des habitants

- 2 / Co-construire l'attractivité territoriale
- 3 / Engager le territoire dans les enjeux du développement durable

Chaque axe est décliné dans des fiches action.

Le projet est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire dans la perspective d'une signature en janvier 2023.

Il est précisé que les projets des communes, de l'EPCI, privés, sont indiqués pour illustrer la démarche, ils ne représentent pas une liste exhaustive mais une illustration des axes stratégiques.

Le Conseil valide à l'unanimité le contrat présenté et autorise le Président à la signer.

# Retrait de la délibération N°2022182 attribuant le marché de révision de la carte communale de St Chély

M. le Président expose au Conseil que par délibération en date du 14 octobre le Conseil Communautaire a attribué le marché de révision de la carte communale de St Chély d'Aubrac au bureau d'études Auddice pour un montant de 11 587 €.

Or, par délégations de compétence qui lui ont été confiées par l'Assemblée lors de la séance du 10 juillet 2020, le Président intervient pour

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le réglementa des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la publicité adaptée au montant du marché, soit 90 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Dès lors, c'est à tort que la délibération est intervenue pour attribuer ce marché.

Sans méconnaître le principe de non rétroactivité des actes, le retrait d'une délibération illégale est possible dans la limite d'un délai de deux mois après publication. Le Conseil Communautaire est donc invité à se prononcer en faveur de ce retrait.

Le Conseil valide à l'unanimité ce retrait

# Information sur la décision prise en application de la délégation de compétence du Président / révision de la carte communale de St Chély

Il est porté à la connaissance du Conseil la décision n°2022003 de Monsieur le Président du 17 octobre 2022 :

- Considérant la délibération du 18 décembre 2018 qui définit l'intérêt communautaire des compétences ;
- Considérant l'approbation de la carte communale sur la commune de Saint Chély d'Aubrac par le Préfet en date du 6/05/2004 et rendu exécutoire le 28/05/2004 ;
- Vu la révision n°1 de la carte communale de St-Chély prescrite le 30/09/2005, approuvée par le Préfet le 03/05/2007 et rendue exécutoire le 21/05/2007 ;
- Considérant la délibération du 12 juillet 2017 qui valide l'extension du PLUI Aubrac Laguiole au périmètre de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène ;
- Considérant la délibération de l'assemblée délibérante de l'EPCI en date du 16 décembre 2021 qui a décidé de prescrire la révision n°2 de la carte communale de Saint Chély d'Aubrac sur le territoire communal;
- Considérant la démarche PLUI engagée au sein de la Communauté de Communes et la projection d'opérationnalité du document à 2024 ;
- Considérant la consultation du marché de la procédure de révision de la carte communale de Saint Chély d'Aubrac ;
- Considérant la candidature recevable et conforme déposée et après analyse, le marché est attribué au bureau d'étude Audiccé Urbanisme dont le siège social est situé Zone Ecoparc, rue des Petites Granges, 49400 SAUMUR pour un montant de 11 587,00 € HT soit 13 904,40 € TTC.

# Présentation, examen et mise au vote de la convention avec l'EPF pour le projet « Grande Rue » à Mur de Barrez

M. le Président et M. le Maire de Mur de Barrez font une présentation conjointe : la commune de Mur de Barrez a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier sur un ensemble parcellaire bâti en centre bourg avec pour objectif de se rendre maîtresse du foncier en vue de réaliser une opération de création de logements séniors et de services associés. L'EPF a validé ses possibilités de mobilisation, avec un engagement financier de 600 000 €.

La Communauté de Communes est sollicitée pour être partenaire de cette initiative, avec pour engagements :

- Assister la commune lors de l'élaboration du document d'urbanisme et dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière et la mise en œuvre du projet
- Veiller auprès de l'Etat à l'obtention des agréments et à la disponibilité des financements annuels nécessaires à la réalisation de l'opération
- Faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir
- Transmettre à l'EPF sous support numérique ou papier l'ensemble des données actualisées pouvant être utiles à la réalisation de la mission.
- Assurer l'accompagnement du projet dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain »

Après exposé détaillé du projet par M. Le Maire de Mur de Barrez, le Président soumet au vote le principe d'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche et la signature de la convention.

Le Conseil valide à l'unanimité cet engagement

# Présentation, examen et mise au vote des demandes de Fonds de concours pour la commune d'Huparlac

M. Le Président, assisté de M. le Maire d'Huparlac sollicitant l'attribution de fonds de concours, présente la demande et la soumet au vote.

✓ : réhabilitation de voiries communales

	Chemin piéton au droit de la D138
Porteur	Commune d'Huparlac
Budget Total	17 910.00 €
Demande Fonds d'Etat	5 373.00 €
Demande ECPI - fonds de concours	6 268.49 €
Autofinancement	6 268.51 €
	Voie communale de Tauriac.
Porteur	Commune d'Huparlac
Budget Total	49 875.00 €
Demande Fonds d'Etat	12 468.75 €
Demande ECPI - fonds de concours	18 703.12 €
Autofinancement	18 703.13 €

Le Conseil valide à l'unanimité le soutien par les fonds de concours

# Pôle développement - Cohésion sociale

#### Actualités

#### 1. Lecture publique:

Pierre Ignace, élu référent service aux personnes présente les actualités

• Bilan formation « stage de base » délivrée par la Médiathèque Départementale de l'Aveyron Entre septembre à novembre, 4 jours ont été consacrés à une formation in situ sur « l'initiation à la gestion d'une bibliothèque » pour les 4 médiathécaires communautaires, 2 bénévoles de la bibliothèque de Mur de Barrez (après proposition faite à l'ensemble des bibliothèques) et la coordinatrice de réseau. Les objectifs :

- connaître les missions et les enjeux des bibliothèques
- savoir analyser les services rendus à la population
- être capable de gérer et promouvoir les collections
- rendre compte de l'activité de la bibliothèque aux élus, mettre en œuvre des partenariats
- faire vivre la bibliothèque par la mise en place d'actions culturelles

4 modules spécifiques ont été choisis pour approfondir la formation : les outils d'animation (proposés gratuitement par la Médiathèque Départementale : tablettes, liseuses, jouets, œuvres artistiques, expositions ...), l'aménagement de l'espace, le numérique en bibliothèque, le désherbage (= élaguer les fonds et collections qui n'ont plus leur place, aérer les rayonnages pour mettre en avant les nouveautés). La place des bénévoles et la posture des bibliothécaires ont été des sujets essentiels lors de cette formation. Et il est important de rappeler qu'être bénévole en bibliothèque, c'est un métier. Le bénévole est un « collaborateur occasionnel du service public » selon Le Manifeste de l'UNESCO de 1947, le code de déontologie du bibliothécaire adopté par l'Association des bibliothécaires français et la Charte du bibliothécaire volontaire adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1973.

Il faut par ailleurs rappeler que les bibliothèques municipales et points lectures doivent être couverts par une assurance pour les bénévoles ET les documents présents dans l'équipement.

#### · Bilan Mois du Film Documentaire

Une première édition sur le territoire Aubrac Carladez Viadène. Projet financé par le Département de l'Aveyron (4 474 €) et la CC ACV (1 181€), via la proposition d'une programmation commune de la Médiathèque Départementale.

# Au total:

 5 x projections (Lacroix-Barrez, St-Chély-d'Aubrac, Laguiole, St-Amans-des-Côts, Argences-en-Aubrac) avec la présence d'intervenants (programmateur, historien du

- cinéma, réalisateur, producteur, monteuse). Environ 90 personnes ont pu participer à ces séances gratuites.
- 7 x ateliers d'éducation à l'image et aux processus cinématographiques (bruitage, stop motion...) proposés par l'association Mondes et Multitudes, pour des scolaires, tous publics, ALSH et EHPAD. C'est environ 90 personnes qui ont été touchées (à St-Amansdes-Côts, St-Chély et Argences-en-Aubrac)
- o 3 x expositions (Laguiole, Argences-en-Aubrac et Lacroix-Barrez)

Pour la prochaine édition, le Département souhaite diminuer le nombre de projections par territoire / réseau afin de mieux équilibrer la répartition des séances sur l'ensemble de l'Aveyron. Chaque bibliothèque devra présenter une candidature travaillée avec la coordinatrice de réseau. Les candidatures doivent être exprimées avant le 15 janvier à la Médiathèque Départementale.

# À venir : Les Nuits de la Lecture du 19 au 22 janvier 2023

Comme l'an dernier, le service de Lecture Publique propose d'établir une programmation commune pour Les Nuits de la Lecture 2023, événement national mis en place par le Centre National du Livre. Cette année le thème de ces 4 jours est la peur. La programmation est en cours de construction avec 4 bibliothèques participantes : Mur-de-Barrez, St Chély d'Aubrac, la médiathèque de la Viadène et la médiathèque de l'Argence.

# 2. Enfance - jeunesse : Raid en Viadène, bilan édition 2022 et édition 2023

Pour rappel, dans le cadre du Raid de la Viadène, et de l'une des 3 épreuves, en l'occurrence celle « découverte », proposée sur une demi-journée et ouverte au moins de 18 ans, la Communauté de Communes a été partie prenante de l'évènement, au travers d'un soutien financier. Le raid a compté 96 participants dont une trentaine de jeunes.

En lien avec l'organisation, plusieurs points forts de la manifestation ont été mis en avant :

- Des formats qui sont rares à l'échelle nationale (raid sur 2 jours) donc attractifs,
- Un weekend réfléchi dans son intégralité (organisation d'un concert, marché nocturne...),
- Une vigilance accrue aux « bonnes pratiques » (sensibilisation au développement durable),
- Une réflexion sur le rayonnement du projet avec une proposition de « circuits raids » qui se sont déroulés sur 6 communes,
- Le nombre important de bénévoles impliqués : 80

Des points d'attention ont aussi été relevés :

- La communication,
- Le budget important
- L'encadrement des jeunes et leur ravitaillement
- Le départ de l'animatrice sportive organisatrice qui impacte le renouvellement de l'évènement

Au regard de cette « entrée jeunes » donnée au raid, la ressource communautaire « enfance jeunesse » pourrait poursuivre son apport en faveur du volet jeunesse du raid si la manifestation est maintenue, sur les axes suivants :

- Contribuer à la communication
- Proposer un projet « alimentation et sport » auprès des collèges,
- Thématiser la course d'orientation « découverte « sur les métiers du territoire,
- Renforcer la sensibilisation au développement durable (si service civique).

L'édition 2023 se tient les 26 et 27 mai, en lien avec EDF.

# 3. Développement d'actions d'animations collectives, par le Point Info Séniors (PIS)

Pour rappel, le PIS a pour vocation d'accompagner les personnes de plus de 60 ans dans leur environnement et leurs accès aux droits (maintien à domicile et ses modalités, demandes APA, informations sur les structures d'accueil...).

Les accompagnements sont essentiellement individuels et très souvent en grande proximité, à domicile. Pour autant, le PIS peut aussi avoir une dimension collective, auprès de ce public séniors.

Si l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire, en cette année 2022, plusieurs initiatives ont pu être proposées et ont trouvé leur public, révélant ainsi des attentes en la matière. En l'occurrence, 6 actions d'animations collectives ont été menées cette année avec un bilan encourageant :

	Action d'animations collectives 2022				
Thématique	Déroulé	Nombre de participants	Intervenant		
Alimentation : une arme du bien-vieillir	2 séances	8 personnes	Diététicienne		
Balade botanique	1 journée - Mur de Barrez	15 personnes	Mutualité française		
Bien-être et vitalité	6 séances - St Amans des <u>Côts</u>	15 personnes	Mutualité française		
Atelier mémoire et sommeil	6 séances - Argences en Aubrac	12 personnes			
Atelier sommeil	3 séances - St chély d'Aubrac	10 personnes	Prestataire Brain up		
Atelier sommeil	3 séances - Laguiole	20 personnes	Prestataire Brain up		

Au regard de ce bilan, il est proposé de conduire de nouveau des actions d'animations collectives pour l'année 2023.

Dans cette perspective, un soutien pourrait être sollicité auprès de la Conférence des financeurs, (collectif de partenaires financiers en faveur des initiatives séniors).

Les 10 projets d'actions d'animations collectives envisagées dans le cadre du PIS sont les suivants :

Projets d'actions d'animations collectives 2023			
Thématique	Intervenant		
Atelier mémoire	10 séances - Florentin La Capelle	CC ACV - PIS*	
Atelier aquagym adapté	4 séances - Pleaux	CC ACV - <u>Natura</u> bien- être /PIS	
Découverte musicale, projet intergénérationnel	3 séances - EHPAD St <u>Chély</u> d'Aubrac	CC ACV - RPE - PIS	
Repas partagé	1 repas - semaine du goût - Argences en Aubrac	CC ACV - PIS	
Atelier prévention routière	1 journée - St Amans des Côts	Mutualité française	
Atelier mémoire	6 séances - Laguiole	Prestataire Brain up	
Atelier mémoire	6 séances - St Amans	Prestataire Brain up	
Bien-être et vitalité	6 séances - Argences en Aubrac	Mutualité française	
Mémoire et sommeil	Lacroix-Barres	Mutualité française	
Prévention des chutes	2 journées - Laguiole	Mutualité française	

<sup>\*</sup>pour rappel, l'animatrice du PIS a pu bénéficier d'une formation pour animer des ateliers mémoire encadrés par la M2P (Midi-Pyrénées Prévention - regroupement de caisse de retraite).

A travers ces projets d'actions d'animations collectives, le PIS investit le champ de la promotion et de la prévention santé.

Cette offre s'inscrit ainsi en cohérence et en perspective du futur Contrat Local de Santé.

Il est précisé que les ateliers sont adaptés aux participants et caractéristiques du territoire ; sur l'alimentation il a ainsi été travaillé la notion du « bien manger » malgré un budget contraint pour tenir compte des réalités des retraites agricoles locales.

# 4. Mission d'accompagnement à l'animation de l'action sociale d'intérêt communautaire

La démarche est désormais engagée et des 1ères rencontres et informations se sont d'ores et déjà organisées, à savoir :

- Comit<u>é technique et Comité de pilotage</u>, les 25 novembre et 8 décembre ;
- <u>Commission attractivité</u>, réunie le 28 novembre et dont ce point était à l'ordre du jour, avec une information, des membres contributeurs avec un atelier en binôme autour des 5 principales thématiques de la démarche et l'identification de 5 membres qui participeront au Copil;

- Réunion des agents de la CC ACV, le 6 décembre au cours de laquelle un atelier a permis à tous les agents d'être sensibilisés à la démarche.

En perspective, les prochaines modalités d'informations et d'implication des acteurs locaux :

- Un document « Info flash », support réalisé par le consultant et qui a pour objet d'informer très largement du lancement de la démarche : sa diffusion interviendra fin décembre.
- Des entretiens auprès des acteurs clés du territoire (une vingtaine) ;
- Un séminaire élus, qui associera tous les membres du conseil communautaire et de la Commission attractivité ;
- Réunion de lancement des partenaires.

Ces 2 derniers temps s'organiseront sur une même journée - cf calendrier joint au dossier.

#### o Retour sur la commission attractivité

Les 4 points suivants étaient à l'ordre du jour : structuration des équipes, logement jeunes, action sociale et mobilité.

# Structuration des équipes

Delphine BARRIÉ-LIGNEAU s'est présentée, son recrutement s'inscrivant dans la poursuite de la structure des équipes de la CC ACV ; elle copilote le pôle de cohésion sociale et est responsable du service aux habitants.

#### Logement jeunes

Au regard de l'engagement d'une politique habitat sur le territoire, notamment en matière de logements jeunes, l'intervention de l'association d'éducation populaire spécialisée dans l'accompagnement des acteurs locaux au sein de l'Université Rurale Quercy Rouergue était organisée.

En l'occurrence, Florian BARES a expliqué la possibilité pour les habitants du territoire, élus, techniciens, de s'engager en faveur d'une démarche de recherche-action, à savoir la constitution d'un groupe d'acteurs locaux pour s'interroger ensemble et co-construire des initiatives, projets.

La recherche-action comporte 2 aspects:

- De la connaissance, il s'agit de créer de la connaissance partagée,
- De l'action, il s'agit d'apporter une évolution à une situation existante.

Elle ne fait pas appel à de l'ingénierie extérieure mais repose sur l'accompagnement d'un groupe « moteur » de personnes du territoire.

Au-delà de l'aménagement de logements, dédiés aux jeunes, il a été discuté de la gestion et de la façon d'habiter ce logement propre à ce public : à titre d'exemple, un jeune va prendre un logement quelques mois, le temps de son apprentissage par ex.

En terme financier et de méthodologie, il est précisé que la recherche-action comporte :

- -Des réunions préalables au lancement de la recherche-action permettent de cadrer la démarche : groupe de personnes, calendrier, coûts, recherche de financement.
- -Un coût d'intervention de l'association, entre 700€ et 800€/jour.

Les membres de la Commission découvrent ce type d'approche par la « recherche-action ». Si elle reste peut-être à mûrir, la démarche retient l'attention des membres de la Commission.

# • Action sociale

La démarche d'accompagnement à l'animation de l'action sociale a été présentée et les membres ont pu aussi contribuer à des 1ères expressions d'élus sur les 5 thématiques principales de la démarche (petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits).

#### Mobilité

Les perspectives en matière de mobilité, notamment en lien avec « Avenir Montagne Mobilités », Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour lequel la CC ACV a été lauréate ont été exposées aux membres de la Commission, à titre d'information.

En réponse à une question il est indiqué que l'enquête sur le Transport d'Intérêt Local Espalion/Laguiole est en cours de traitement et que les résultats seront présentés au Conseil de janvier 2023.

 Présentation au débat du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la mission de contrôle des comptes et gestion de la Communauté de Communes

M. le Président indique que par courrier en date du 4 avril 2022 il a été informé de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène pour les exercices 2016 et suivants. La démarche s'inscrivait dans une dimension nationale d'enquête sur l'accès au soin de premier recours. Elle a donc porté essentiellement sur les Maisons de santé et a été construite autour d'une procédure contradictoire :

29 avril 2022 : le dossier de réponse au questionnaire a été transmis à la juridiction par les services communautaires

5 mai 2022 : entretien magistrate et président et ancienne ordonnatrice

18 et 19 mai : contrôle de terrain par la juridiction avec visites de tous les sites et rencontres des acteurs locaux (services de la CC ACV, professionnels de santé exerçant dans et hors Maisons de santé, CPTS, élus) 19 juillet 2022 : délibération de la Chambre Régionale des Comptes

3 août 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Provisoire - ROP

3 octobre 2022 : réponse de la CC ACV au Rapport d'Observations Provisoires

14 octobre 2022 : délibération de la Chambre Régionale des Comptes

7 novembre 2022: transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 1 - ROD 1

6 décembre 2022 : transmission de la réponse de la CC ACV

12 décembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 2 - ROD 2 - assorti de la lettre de réponse de la CC ACV au ROD 1

Conformément à la règlementation, aux termes de la procédure contradictoire précédemment décrite, il est communiqué à l'assemblée délibérante le ROD 2 et la réponse au ROD1 pour débat.

Il est observé qu'en application des dispositions de l'article R. 243-16 des juridictions financières, ce rapport et la réponse jointe peuvent être publiés et communiqués aux tiers dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception.

Ce rapport d'observations définitives sera également transmis par la juridiction aux maires des communesmembres de l'établissement immédiatement après la présentation qui en sera faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce document est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Président est tenu de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par la présidente de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

Le ROD 2 ainsi que la réponse au ROD 1 transmise par la CC ACV sont soumis au débat notamment autour

- Des organisations internes déjà posées et à consolider
- Des partenariats et outils déployés, notamment la perspective du Contrat local de santé et les politiques publiques engagées par la CC en matière de santé
- Des évolutions à engager en termes de gestion des Maisons de santé

#### Le Conseil s'accorde sur les objectifs suivants :

- Construire une gestion comptable unique
- S'accorder sur une volonté politique de gestion fonctionnelle des MSP et mettre en place les outils nécessaires (dont révision des baux)
- Définir, en collaboration avec les professionnels, des indicateurs d'évaluation du fonctionnement des MSP et identifier les nouveaux leviers à mobiliser pour maintenir leur attractivité
- Poursuivre la structuration des services pour faciliter les échanges internes et externes
- Définir des ambitions, des moyens, des indicateurs de réussite en matière de santé et travailler l'outil Contrat Local de Santé
- Poursuivre et évaluer les politiques d'attractivité

Le Conseil valide à l'unanimité la prise de connaissance de ce rapport et la tenue du débat

# Retrait de la délibération N°2022186 attribuant le marché de mission d'animation du lien social

M. le Président indique que par délibération en date du 14 octobre le Conseil Communautaire a attribué le marché de mission d'animation du lien social au bureau d'études Crédoc pour un montant de 47 640 €. Or, par délégations de compétence qui lui ont été confiées par l'Assemblée lors de la séance du 10 juillet 2020, le Président intervient pour

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le réglementa des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la publicité adaptée au montant du marché, soit 90 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Dès lors, c'est à tort que la délibération est intervenue pour attribuer ce marché.

Sans méconnaître le principe de non rétroactivité des actes, le retrait d'une délibération illégale est possible dans la limite d'un délai de deux mois après publication. Le Conseil Communautaire est donc invité à se prononcer en faveur de ce retrait.

Le Conseil valide à l'unanimité ce retrait

# o Information sur la décision prise en application de la délégation de compétence du Président / mission d'animation du lien social

Il est porté à la connaissance du Conseil la décision n°2022004 de Monsieur le Président du 17 octobre 2022 :

- Considérant la circulaire du 16 Janvier 2022 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales concernant le déploiement des CTG et de leurs modalités de financements permettant le remplacement des CEJ;
- Considérant les termes de la Convention Territoriale Globale et du Projet Educatif de Territoire déployés sur l'EPCI;
- Considérant les projets en cours sur le territoire portant sur les Espaces de Vie Sociale, le lien de ces démarches avec la CTG et le Contrat de Relance et de Transition Écologique signé en décembre 2021;
- Considérant que cette compétence a permis au territoire d'investir un ensemble de champs d'actions qui colore les politiques publiques selon un axe assumé de cohésion territoriale. Elle permet d'appréhender les thématiques de la petite enfance (via les micro-crèches et le Relais Petite Enfance), de l'enfance et de la jeunesse (notamment via les ALSH) mais aussi du grand âge, de l'autonomie, de la santé publique et des politiques d'accueil. Elle s'anime en lien avec les partenaires, notamment la CAF et l'Education Nationale, au travers d'outils techniques : Convention Territoriale Globale (CTG qui remplace l'ancien Contrat Enfance Jeunesse), Projet Educatif de Territoire (PEDT), EVS (Espace de Vie Sociale).
- Considérant que la CTG et le PEDT arrivent à leurs termes. Le territoire compte 3 projets d'Espace de Vie sociale : 2 en émergence (Mur de Barrez/Laguiole) et 1 en évaluation/renouvellement (Argences).
- Considérant la consultation engagée sur la mission « ANIMER L'ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE », le marché est attribué au bureau d'études CREDOC, ayant recueilli la meilleure note et présentant une méthodologie d'élaboration et de partage d'une vision commune fondée sur l'identification d'actions innovantes et ambitieuses à conduire et à évaluer, pour un montant de 39 700,00 € HT soit 47 640,00 € TTC.

# o Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention des associations Le Conseil est amené à se prononcer sur les demandes de subventions déposées par les associations et examinées en bureau :

Associations	Nature de la demande	Montant sollicité	Proposition C° et bureau
APE Thérondels	Animation culturelle	1 000 €	600 €
APE Montézic	Animation culturelle	630 €	717.19 €
Action 12	Course	3 000 €	3 000 €

Lilo Moov	Fonctionnement général		Non
Truyère Aventure	Fonctionnement général	4 000 €	Non - prise en charge directe

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions faites par le bureau en matière de soutien aux associations.

 Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention : section sportive du collège de la Viadène, section sportive du collège de Laguiole

Le Conseil est amené à se prononcer sur les demandes de subventions déposées par les collèges de la Viadène et de Saint Matthieu et examinées par le bureau :

Collèges	Nature de la demande	Montant sollicité	Avis bureau
Viadène	Section sportive APPN	5 000 €	Favorable pour 5 000 € / règlement en cours
Saint Matthieu	UNSS	2 000 €	Avis favorable/compétence jeunesse
	Accueil du Conservatoire		Avis favorable pour 2 000 €

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions faites par le bureau.

# Pôle technique

# ➢ PÔLE PATRIMOINE

#### Actualités

Il est porté à la connaissance du Conseil que l'équipe technique a réalisé tout l'entretien nécessaire pour permettre la réouverture du centre Natura dans de bonnes conditions : vidange du bassin ; nettoyage complet de l'espace balnéo et des terrains de squash.

Il est demandé aux élus d'indiquer l'intérêt pour une formation délocalisée concernant l'habilitation électrique de niveau 1 pour les adjoints techniques.

o Présentation, examen et mise au vote des avenants sur le PMS de Laguiole M. le Président remercie Lionel Pigot du suivi qu'il assure sur le chantier.

Lors des travaux de la construction du PMS de Laguiole, différents travaux modificatifs sont nécessaires :

LOT 01 : Aménagements paysagers ; Titulaire : SAS Paysage Concept - Village Artisanal de la Bouysse - 12500 ESPALION

Montant initial du marché : 92 634,65 € HT ;

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 20 046,50  $\in$  HT

Objet de l'avenant :

- Travaux complémentaires : Mise en œuvre d'une pompe hors-sol pour l'arrosage dans le patio + mise en place de grave à l'ouest du bâtiment + clôture du jardin de la crèche
- Travaux modificatifs : changement de l'essence des arbres pour être conforme aux prescriptions de la PMI + changement de la nature du sol pour rendre 300m² de parking utilisable en période hivernale Montant HT du nouveau marché LOT 02 : 112 681,15 € H.T

OU

LOT 01 : Aménagements paysagers ; Titulaire : SAS Paysage Concept - Village Artisanal de la Bouysse - 12500 ESPALION

Montant initial du marché: 92 634,65 € HT;

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 11 994,50  $\in$  HT

Objet de l'avenant :

- Travaux complémentaires : Mise en œuvre d'une pompe hors-sol pour l'arrosage dans le patio + mise en place de grave à l'ouest du bâtiment + clôture du jardin de la crèche

- Travaux modificatifs : changement de l'essence des arbres pour être conforme aux prescriptions de la PMI + changement de la nature du sol pour rendre 80m² de parking utilisable en période hivernale Montant HT du nouveau marché LOT 02 : 104 629,15 € H.T

# LOT 02: Gros œuvre;

Objet de l'avenant : Travaux complémentaires : Fourniture et mise en œuvre de caniveaux non chiffrés par l'entreprise + Travaux supprimés : suppression de linéaire de réseau eaux pluviales pour adaptation au site.

Titulaire: BERNARD BTP - ZA de la Bouysse - 12500 ESPALION

Montant initial du marché : 224 943,40 € HT;

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 4 627,92 € HT

Montant HT du nouveau marché LOT 02 : 229 571,32 € H.T

# LOT 04: Chape liquide;

Objet de l'avenant : Travaux modificatifs : remplacement de la chape fluide base ciment par une chape anhydrite afin de réduire le risque de fissuration + Travaux complémentaires : cubage complémentaires pour adaptation support + additif pour séchage accéléré afin de diminuer le temps de séchage et de limiter l'humidité dans le bâtiment

Titulaire: SARL NG LES CHAPES D'OLT - ZA Tumulus - 12130 PIERREFICHE D'OLT

Montant initial du marché : 23 966,59 € HT ;

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 7 493,83 € HT

Montant HT du nouveau marché LOT 04 : 31 460,42 € H.T

# LOT 05 : Étanchéité ;

Objet de l'avenant : Travaux modificatifs : remplacement de la dalle béton par des dalles sur plots afin

d'assurer une meilleure pérennité de l'étanchéité + augmentation de 25m² dans la zone crèche

Titulaire: SAS Paul BARRIAC - ZI de Cantaranne - 338 rue des Landes - 12850 ONET LE CHATEAU

Montant initial du marché: 126 585,96 € HT;

Montant du marché après l'avenant n°1 : 142 762,53 € H.T

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 17 170,80 € HT

Objet de l'avenant :

- Travaux modificatifs : remplacement de la dalle béton par des dalles sur plots afin d'assurer une meilleure pérennité de l'étanchéité
- Travaux supplémentaires : augmentation de 25m² dans la zone crèche + ajout d'une étanchéité en tête des façades

Montant HT du nouveau marché LOT 05 : 159 933,33 € H.T

#### LOT 11: CVC - Plomberie;

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires : Fourniture et pose d'isolant sous les traverses des façades du mur rideau, afin d'assurer la bonne isolation de l'ouvrage et le traitement de la rive du plancher chauffant.

Titulaire: SARL Boissonnade - 22 route des Landes - 12850 ONET LE CHATEAU

Montant initial du marché: 185 500,00 € HT;

Montant du marché après l'avenant n°1 : 188 048,00 € H.T

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 2 755,80 € HT

Montant HT du nouveau marché LOT 11 : 190 803.80 € H.T

#### LOT 13: Terrassement;

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value : Augmentation de la zone en enrobé
- Travaux en moins-value : réalisation de la prestation mise en place de la cuve gaz par le prestataire Gaz

Titulaire: Alary et Fils - 12140 ENTRAYGUES
Montant initial du marché: 67 238,95,00 € HT;

Montant du marché après l'avenant n°1 : 100 614,95 € H.T

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 0,00 € HT

Montant HT du nouveau marché LOT 11 : 100 614,95 € H.T

Le Conseil valide à l'unanimité ces avenants dont variante 1 pour le lot 01.

# Le tableau récapitulatif du marché du PMS de Laguiole est donc :

Lots	Intitulé	Attributaire	Montant HT Initial	Avenants n°1	Avenants n°2	Nouveau montant HT
1	Aménagements paysagers	SAS Paysage concept	92 634.65 €	20 046.50 €		112 681.15 €
2	Gros Œuvre	BERNARD TP	224 943.40 €	4 627.92 €		229 571.32 €
3	Charpente	Charles MOUYSSET	356 250.00 €			356 250.00 €
4	Chape liquide	Les chapes d'Olt	23 966.59 €	7 493.83 €		31 460.42 €
5	Etanchéité	SAS Paul BARRIAC	126 585.96 €	16 176.57 €	17 170.80 €	159 933.33 €
6	Verriere escamotable	Metal Bronze Système design	181 260.00 €			181 260.00 €
7	Façades Menuiseries exterieures Serrureries	SAS France B	550 881.55 €	6 859.79 €		557 741.34 €
8	Platrerie isolation peintures	SARL Francis Loubière	135 842.60 €			135 842.60 €
9	Menuiseries interieures	BRAS TURLAN	102 485.96 €			102 485.96 €
10	Revetements de sols	Gaston Père et Fils	26 500.00 €	-8 417.75 €		18 082.25 €
11	Plomberie CVC	SAS BOISSONADE	185 500.00 €	2 548.00 €	2 755.80 €	190 803.80 €
12	Electricité	Julien Electricité	82 504.00 €			82 504.00 €
13	Terrassement VRD	Alary TP	67 238.95 €	33 376.00 €	0.00€	100 614.95 €
		TOTAL	2 156 593.66 €	82 710.86 €	19 926.60 €	2 239 304.52 €

# Information sur la décision prise en application de la délégation de compétence du Président / marché Maîtrise d'œuvre MOE

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'un marché de Maîtrise d'Œuvre a été attribué pour les maisons de santé d'Argences et Laguiole :

- <u>Tranche ferme</u>: MSP d'Argences: aménagement d'un troisième cabinet médical au rez de chaussée, mise en place d'une salle d'urgences dans une petite construction modulaire à l'extérieur MSP de Laguiole: aménagement d'un local pour un nouveau professionnel de santé, création d'une extension sur le toit terrasse afin de supprimer les infiltrations d'eaux
- <u>En option 1</u> : réaménagement du parking si la Communauté de Communes acquiert la parcelle voisine ;
- <u>En option 2</u>: projet de réaménagement du local occupé par le dentiste au 2<sup>ème</sup> étage, les professionnels ne connaissent pas encore quelle sera sa destination.

Le marché est attribué à Marie Nedellec architecte mandataire et le BET OSD groupe ayant recueilli la meilleure note, pour un montant de :

- Tranche ferme: 19 550,00 € HT soit 23 460,00 € TTC.
- Tranche optionnelle 1 :2 300,00€ HT soit 2 760,00 € TTC.
- Tranche optionnelle 2 :4 600€ HT soit 5 520,00 € TTC.

# Présentation, examen et mise au vote d'une consultation revêtement de sol PMS de Laguiole

Il est indiqué au Conseil que lors de la phase étude, il a été décidé de mettre en place un simple bouchepore sur la chape fluide.

Il s'avère que ce type de chape exige d'être revêtue par un revêtement de sol, or le bouche-pore n'appartient pas à cette catégorie. Une modification du type de produit est nécessaire.

Dans un souci de cohérence architecturale, les architectes souhaitent le maintien d'un produit laissant l'apparence de la chape.

Le coût de ce nouveau produit est trop élevé pour pouvoir être intégré dans le lot initial.

Le lot 10 revêtements de sol a été scindé en deux : 10A revêtements de sol collé (partie crèche et RAM) et 10B revêtements de sol non collés

Une consultation a donc été réalisée pour le Lot10B, les offres devaient être rendues pour le lundi 19 décembre 2022. Aucune n'a été transmise. Le Conseil prend acte de cette situation.

#### PÔLE EAU

#### Attribution du marché de délégation de service public « Eau Carladez »

M. le Président indique que dans le cadre du renouvellement du contrat de concession pour l'exploitation du service d'eau potable du Carladez arrivant à échéance le 31 décembre 2022 le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'attribution du nouveau contrat de concession. Considérant l'analyse des offres transmise aux conseillers communautaires, il est proposé de retenir l'offre 5 de la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone soit :

M. le Vice-Président, en responsabilité du pôle technique, expose les données suivantes :

		Offre 2	Offre 3	Offre 4		Offre 5		
	Offre 1			TF	то	TF	то	
Télérelève	Non	Non	Oui	Non	En option activable avant fin juin 2023	Non	En option activable avant fin juin 2023	
Si télérelève, mode de financement	-	-	Amortie sur 15 ans avec soulte	-	Amortie sur 15 ans avec soulte	-	En Travaux à Titre Exclusif (TTE)	
Objectif de rendement	71%	75%	77%	75%	76,5%	75%	76,5%	
Produits moyens par an	380 132 €	443 295 €	470 063 €	443 295 €	469 295 €	443 295 €	451 645 €	
Prix d'un abonnement (part fixe)	58,00 €	58,00€	60,00€	58,00€	60,00€	58,00€	60,00€	
Prix au m3 (part variable)	0,768€	1,050 €	1,134 €	1,050€	1,131 €	1,050€	1,053 €	
Facture 120 m3	150,16€	184,00€	196,08 €	184,00€	195,72€	184,00€	186,36€	
Investissement lié à télérelève	- €	- €	310 933 €	- €	310 933 €	- €	310 933 €	
Montant dû par la CC au Concessionnaire pour les investissements	- €	- €	238 353 €	- €	284 803 €	- €	310 933 €	
Date du versement du montant pour les investissements	-	-	30/06/2024	-	31/12/2024	-	31/12/2024	
Durée d'amortissement des investissements à la charge de la CCACV	-	-	13,5 ans	-	13 ans	-	15 ans	

E. Soulenq, représentant la commune de Thérondels suggère d'accompagner le monde agricole dans une nouvelle utilisation de la ressource et questionne sur l'élan que la CC ACV pourrait donner pour encourager les démarches collectives et globales.

En réponse à une question de X. Delouis il est rappelé que conformément à la procédure la Commission DSP a travaillé et transmet une proposition négociée au Conseil.

Mme la Vice-Présidente en responsabilité des finances présente l'impact sur les factures des particuliers : + 21.5 % et + 18 % pour les gros consommateurs. Elle souligne que la part prélevée par l'EPCI ne varie pas et que la hausse est liée à la nouvelle délégation et aux contraintes de fonctionnement et prélèvement, notamment le nouvel objectif de taux de rendement et de prévention des fuites, indispensables pour préserver la ressource.

Le Conseil prend la mesure de l'impact sur les ressources des ménages et reste conscient des enjeux de préservation de la ressource et de la qualité du service. Il valide à l'unanimité l'offre 5

#### o Information concernant la régie

M. Le Président de la Régie fait part au Conseil des difficultés rencontrées dans le fonctionnement quotidien du service, notamment le départ d'agents en exploitation et direction. Il informe donc le conseil qu'une sollicitation en prestation de service a été initiée.

 Présentation, examen et mise au vote du projet de convention « Groupement de commande » / travaux bourgs centre tranches 2 et 3 « réfection réseaux humides et secs » - Laguiole

M. le Maire de Laguiole indique que dans le cadre de l'opération Centre Bourg de la Commune de Laguiole, il est nécessaire de reprendre les réseaux humides et secs des zones réhabilitées. Plusieurs Maîtres d'Ouvrage étant concernés, il est proposé de mettre en place un groupement de commande concernant la Commune de Laguiole (coordonnateur), le Sieda et la Communauté de Communes au travers de la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole.

Dans le cadre de travaux, le groupement de commande permet à plusieurs maîtres d'ouvrage de s'associer pour pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels liées à la mutualisation des besoins.

La convention de groupement de commande porte constitution du groupement de commande.

Le groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'un marché de travaux par chacun de ses membres, pour réaliser des prestations simultanées et coordonnées concernant des travaux des réfection des réseaux humides et secs, dans le cadre de l'opération « Centre-bourg zones 2 et 3 » à Laguiole.

Pour des raisons techniques, notamment liées aux travaux d'enfouissement des réseaux secs :

Zone 2 : Tranche ferme : rues Eglise, Rocher, Pal et Barbacane

Zone 3 : Tranche optionnelle : rue du Valat

Les membres du groupement sont :

- La commune de Laguiole ;
- La Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA).

La Commune de Laguiole est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues au code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du candidat.

Le groupement a pour objet la passation des marchés relatifs à la réalisation des travaux récapitulés ciaprès :

Maître d'ouvrage / Besoins Travaux	Montant estimés des travaux Tranches ferme et optionnelle		
Commune de Laguiole	•		
Réfection des réseaux humides d'assainissement : eaux usées (EU), eaux pluviales (EP) et eaux de Cervel	Estimations Cabinet Merlin  ⇒ 501 335,00 € HT		
Réseaux secs (télévision, pose armoire et ampli, éclairage public, sonorisation,)			
Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole	Estimations Cabinet Merlin		
Réfection des réseaux d'eau potable (AEP)	⇒ 135 272,50 € HT		
SIEDA	Estimations SIEDA:		
Réseaux secs : Électricité, Éclairage public : déroulage, fourniture câble et génie civil Télécommunications	179 200,00 € HT 24 26,00 € HT 48 850,00 € HT		
	<b>⇒ 246 326,00 € HT</b>		
Montant total des travaux de réfection des réseaux sec et humides - cb zones 2 et 3	882 933,50 € HT		

Les frais généraux de fonctionnement du groupement (coordination des études, publicité des avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution, reproduction des documents constitutifs des dossiers de consultation des entreprises, secrétariat, coordination, constat d'huissier préalable, signalisation du chantier, protection du chantier, panneau de chantier, frais de procédure, amené et repli du chantier, ...) seront répartis conformément à la part de chacun des membres du groupement définie dans l'avenant N°1 de la convention.

Le Conseil valide à l'unanimité le groupement de commande et la répartition des frais généraux au prorata du montant des travaux de chaque maître d'ouvrage.

# Présentation, examen et mise au vote de l'acquisition de terrain sur le site de Pont-La-Vieille

M. le Président rappelle que par délibération n° 2022142 du 08 juillet 2022 il avait été acté l'acquisition d'une bande de 50 cm de large sur la longueur de la parcelle OA 0470 appartenant à Me Matière pour une superficie d'environ 98  $\rm m^2$ la parcelle.

Toutefois, une fenêtre de la nouvelle usine est en vue directe sur cette dite parcelle. Afin d'être conforme au Code de l'urbanisme qui préconise que la distance minimale séparant l'extérieur de l'ouverture créée de la limite du terrain voisin d'1,9 mètre, il est nécessaire d'acquérir une bande de 2 m de large. M. le Président et Mme Cazard, vice-présidente, ont rencontré M. Matière qui a donné son accord pour vendre la partie de parcelle nécessaire au tarif maximal de 1.8 €/m². Cette acquisition est soumise au Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité cette acquisition

# Présentation, examen et mise au vote de la demande de soutien à l'Agence de l'Eau dans le cadre des opérations d'approvisionnement en eau sur l'été

Mme la Vice-Présidente en responsabilité des finances rappelle que la période de sécheresse de l'été s'est prolongée jusqu'à fin septembre, le ruisseau du SINIQ, unique source d'eau potable du Carladez, avait atteint un niveau bas critique, sous le seuil de crise fixé par les services de l'Etat. Des réunions de crise avec la Police de l'Eau et l'ARS se sont tenues durant les mois les plus critiques. Suite à l'obtention d'une dérogation pour poursuivre les prélèvements sur la ressource, il a été nécessaire en contrepartie de mettre en œuvre différentes actions :

- Mise en place d'arrêtés de restriction d'eau potable sur l'ensemble des communes du Carladez et de St Hippolyte.
- Mise en place de campagnes de communication (courriers aux usagers, SMS, phoning, messages radio, presse, réseaux sociaux, communication spécifique OT prestataires et partenaires).
- Réduction au minimum conventionnel du prélèvement concerné par la vente d'eau pour la Commune de St Hippolyte.
- Approvisionnements de l'usine d'eau potable de Pont-la-Vieille par camions depuis les sources du plateau par des rotations journalières y compris le week-end
- Fermeture du Centre aquatique Natura
- Mobilisations des contrôleurs de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour faire appliquer les arrêtés de restriction
- Etude de l'utilisation temporaire d'une ressource complémentaire après avoir effectué les analyses nécessaires

Il est indiqué au conseil qu'une demande d'aide peut être déposée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne, concernant cette opération, à hauteur de 50 % des dépenses engagées, dans les 6 mois, selon le détail du dispositif urgence sécheresse suivant :

	Volume (m3)	Coût (€)	
Achat d'eau	14 743	6 066.00	
Transport	14 743	200 932.22	
Autres (Analyses, affranchissement)		4 721.97	
Total	14 743	211 720.19	

La sollicitation de ce soutien est soumise au Conseil Communautaire. Le Conseil valide à l'unanimité ce soutien

# Définition des durées d'amortissement en vue des intégrations budgétaires 2023

Il est rappelé au Conseil que sont considérés comme immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la Collectivité. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de classe 2. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Suite à la création du budget annexe Régie des eaux Argence Carladez Laguiole, les durées d'amortissement n'avaient pas été définies. Il convient d'y remédier pour les immobilisations acquises à compter du 01/01/2019. Les immobilisations acquises antérieurement continuent leur plan d'amortissement antérieurement défini.

La durée des amortissements ci-dessous est soumise au Conseil :

Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
Logiciels	2 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	50 ans
Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation, compteurs d'eau	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc)	8 ans
Bâtiments durables	40 ans
Bâtiments légers abris,	10 ans
Agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport, camion, voiture 4x4, utilitaire	10 ans
Branchements neufs, conduite d'eau	3 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition

# Services généraux

➤ Présentation, examen et mise au vote des attributions de compensation définitives 2022 Il est rappelé que les montants provisoires des attributions de compensation sont transmis aux communes avant le 15 février de l'année en cours et les montants définitifs sont établis avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les montants des attributions de compensation définitives pour l'année 2022 s'élèvent à :

Argences en Aubrac: 1 448 408,90 €

Brommat: 937 723,00 €
Campouriez: 424 221,77 €
Cantoin: 160 730,17 €
Cassuéjouls: 3 758,79 €
Condom d'Aubrac: 10 035,69 €

Curières: 25,34 €

Florentin la Capelle : 31 118,69 €

Huparlac: -3 829,27 €
Lacroix-Barrez: 285 518,00 €
Laguiole: 315 010,96 €
Montézic: 50 695,65 €
Montpeyroux: 69 192,81 €
Mur de Barrez: 105 389,00 €

Murols: 41 433,00 €

Saint Amans des Côts : 475 009,33 € Saint Chély d'Aubrac : 25 101,86 €

Saint Symphorien de Thénières: 107 983,92 €

Soulages-Bonneval: 43 467,56 €

Taussac : 123 964,00 € Thérondels : 146 425,00 €

M. le Maire de St Symphorien souhaite que soit évalué les charges réelles liées à ces transfert. Il est précisé que le rapport quinquennal a été établi et présenté en 2021. Il est également rappelé que la révision des attributions de compensation a été posée dans la projet de déploiement d'un pacte financier et fiscal que le Conseil a prescrit en octobre 2022 en souhaitant s'adosser à une indispensable expertise extérieure.

Le Conseil valide le montant des attributions de compensation à 29 votes pour et 2 votes contre : C. Laborie (Huparlac) et R. Rispal (St Symphorien).

# Présentation, examen et mise au vote des attributions des conventions de mutualisation avec les communes de St Symphorien et d'Argences en Aubrac

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 5214-16-1 CGCT, « la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public » et que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE et la jurisprudence.

Au regard des organisations communautaires et municipales d'Argences en Aubrac il est proposé de maintenir le schéma de collaboration existant et ne présageant pas du futur schéma de mutualisation. Les collaborations pourraient être ainsi réparties :

- Intervention des services techniques et d'entretien sur les équipements communautaires (y compris leurs extérieurs) et sur les zones artisanales,
- Intervention des services d'entretien sur les équipements communaux dédiés à l'utilisation des services communautaires,
- Intervention des agents communaux destinée à assurer le bon fonctionnement communautaire (installation des salles pour les évènements communautaires, expédition du courrier, suivi des dossiers, accueil),
- Animation et accueil à France Services par les agents communaux (total du temps de travail consacré s'élevant à 48h hebdomadaire),
- Mission de secrétariat en raison de une heure hebdomadaire.

Les dépenses engagées pour le fonctionnement du service incluent la ressource humaine et les dépenses liées (frais de gestion) ; elles ouvrent droit à une prise en charge annuelle sur titre émis par la commune.

Au regard des organisations communautaires et municipales de St Symphorien de Thénières il est proposé de conventionner sur le fonctionnement suivant :

- Intervention des services techniques et d'entretien sur l'espace communautaire du lac de St

#### Gervais et ses abords

Les dépenses engagées pour le fonctionnement du service incluent la ressource humaine et les dépenses liées (frais de gestion) ; elles ouvrent droit à une prise en charge annuelle sur titre émis par la commune.

Il est soumis au Conseil les conventions permettant cette mutualisation, valables pour une année.

Le Conseil valide à l'unanimité les conventionnements présentés.

#### Désignation des membres du collège EPCI au Comité Social Territorial

M. le Président rappelle que par délibération du 8 juin 2022 le Conseil Communautaire a instauré le Comité Social Territorial, instance de dialogue social obligatoire dès le seuil de 50 agents.

Les représentants du personnel ont été tirés au sort le 8 décembre parmi les électeurs à défaut de liste présentée par les organisations syndicales.

Il convient de procéder à la nomination des représentants du collège EPCI

Le bureau fait une proposition

Titulaire 1: Jean Valadier

Titulaire 2 : Françoise Prévinquières

Titulaire 3: Josette Serres

Suppléant 1 : C. Cagnac Suppléant 2 : P. Ignace Suppléant 3 : C. Feybesse

Suppléant 4 - au titre du collège du personnel : Delphine Barrié Ligneau

Le Conseil valide à l'unanimité cette organisation et ces désignations.

#### Modification portant sur les encaissements des familles pour les Micro-Crèches

M. le Président indique que suite aux dernières évolutions en matière de maillage territorial des Trésors Publics et conformément à l'avis de Mme MARFIN, Conseillère DDFIP aux décideurs locaux, la régie microcrèche sera supprimée au 31/12/22.

Les familles vont recevoir un "pas à pas" détaillé leur permettant d'accéder aux différentes modalités de paiement (CESU - Chèques - espèces ou UDAF).

Le compte DFT ne recevra plus de mouvements de fonds après le 31/01/23.

A compter du 1er Janvier 2023, les personnels ne recevront plus aucun denier en main propre.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette évolution.

Le Conseil valide à l'unanimité cette organisation.

# > Présentation, examen et mise au vote des indemnisations des stagiaires

M. le Président indique que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens entre la Communauté de Communes avec les établissements d'enseignement du territoire, d'offrir une première expérience professionnelle tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour la communauté de communes.

Il souligne que la gratification pour les stagiaires de courte durée est d'usage et de droit.

L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite (l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène) qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.

La gratification est une somme dont le montant horaire n'excède pas le montant fixé par l'article L241-3 du code de la sécurité sociale soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (4,05 € en 2023).

Il est proposé au Conseil de valider la mise en place de cette gratification.

Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place de la gratification.

# > Calendrier 1er semestre 2023

Le calendrier est annexé au dossier de séance.

# Questions diverses

Sans question diverses, la séance est levée à 12h50 après que le Président a remercié les conseillers pour leur participation aux débats et leur engagement dans les échanges.

Le Secrétaire de séance

Pierre Ignace

Le Président de séance

Jean Valadier